



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 29/12/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soldes d'hiver 2022-2023

Au regard du calendrier, les soldes d'hiver 2023, pour le département de la Creuse, débuteront le mercredi 11 janvier 2023 à 8 heures (le deuxième mercredi du mois de janvier) et prendront fin le mardi 7 février 2023, soit une durée de 4 semaines, en application de la loi PACTE du 22 mai 2019.

Ces dates s'appliquent à la vente en magasin ainsi qu'à la vente en ligne sur internet. Les commerçants pourront écouler leur marchandise en stock, à des prix réduits. En application de l'ordonnance n°2021-1374 du 22 décembre 2021, la distinction entre les articles soldés et non soldés doit être clairement affichée et les rabais doivent être signalés par rapport à un prix de référence réel.

À noter que les limitations de garanties sur les soldes sont illégales : un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défaut de fabrication non apparent ou de service après-vente que tout autre article.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse